



Snudi-FO86 - snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 - 21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

A M. le Directeur Général de l'ABSA86
13, chemin de Moulin
86800 Sèvres-Anxaumont

Poitiers, le 6 juin 2026

Objet : Alerte sur les conditions d'accueil, de sécurité et d'enseignement dans le cadre du projet de transfert de l'unité d'enseignement de l'IME de Moulins

Monsieur le Directeur Général,

Sans la moindre information ni concertation avec les personnels enseignants de l'unité d'enseignement de l'IME, placés sous votre autorité fonctionnelle, vous avez décidé le transfert de cette unité vers des locaux vétustes et plus exigus, dans le cadre d'une « trajectoire de transformation de l'IME à cinq ans ».

Cette modification importante des conditions de travail et des missions de ces personnels relevant de la DSDEN de la Vienne n'a fait l'objet d'aucune information ni consultation auprès de l'instance représentative compétente pour ces agents de l'Éducation nationale, à savoir la F3SCT départementale de la Vienne.

Ceci constitue un manquement grave à vos responsabilités d'employeur. Par ailleurs, si nous nous référons aux réponses apportées par Madame la DASEN lors de la F3SCT-D du 21 mai 2026, il apparaît que vous avez également agi sans concertation avec l'Éducation Nationale et sans information préalable de l'autorité hiérarchique de ces personnels. En effet, c'est à la suite des RSST complétés par les enseignants de l'IME le 18 mai 2026 et de la saisine de la F3SCT-D par notre organisation le même jour que la DASEN a été informée de vos intentions et des conséquences de ce projet pour les personnels de l'Éducation nationale mis à disposition de votre structure.

Ces éléments démontrent à eux seuls un profond mépris pour les personnels concernés, pour leur travail, ainsi que pour les règles élémentaires du dialogue social et de la prévention des risques professionnels.

Nous vous rappelons que les associations régies par la loi de 1901 sont soumises aux mêmes obligations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail que tout autre employeur.

Les personnels de l'Éducation nationale affectés à l'IME nous ont mandatés pour vous faire connaître leur refus d'être déplacés de leur lieu de travail actuel. Ils souhaitent continuer à exercer leurs missions

dans des locaux qui leur permettent aujourd'hui d'assurer un enseignement de qualité dans des conditions satisfaisantes de santé, de sécurité et de travail.

Les nouveaux bâtiments dans lesquels vous envisagez de les installer n'apportent aucun bénéfice identifié. Bien au contraire.

Les personnels ont recensé et vous ont signalé de nombreux risques et dysfonctionnements susceptibles d'avoir des conséquences directes sur la sécurité des élèves accueillis, sur les conditions de travail des personnels ainsi que sur la qualité de l'accompagnement pédagogique proposé.

Force est de constater qu'aucune de leurs remarques, demandes ou alertes n'a été prise en compte. Persiste au contraire une volonté de poursuivre ce projet de réorganisation sans tenir compte des risques signalés, malgré les conséquences potentiellement graves qu'il pourrait avoir pour les personnels comme pour les élèves accueillis.

Parmi les éléments signalés figurent notamment les interrogations relatives :

- à la sécurisation des accès et des déplacements des élèves ;
- à l'absence d'espace extérieur clos permettant d'empêcher les sorties non contrôlées ;
- aux dispositifs de prévention et de gestion des intrusions ;
- aux dispositifs d'alerte et d'évacuation en cas d'incendie ;
- à l'organisation des locaux pour des élèves présentant des troubles du comportement ou des troubles du spectre autistique ;
- aux possibilités de mise à l'abri, de retrait ou d'apaisement en situation de crise ;
- aux conditions de surveillance des élèves ;
- à la perte d'espaces pédagogiques spécialisés actuellement utilisés par les enseignants ;
- à la dégradation des conditions d'enseignement et de coordination induite par la nouvelle organisation ;
- à l'absence de communication du Dossier Technique Amiante (DTA) du bâtiment destiné à accueillir l'unité d'enseignement.

Le bâtiment dans lequel vous souhaitez transférer l'unité d'enseignement ne dispose même pas de vitrage de sécurité. Les personnels ont notamment constaté la présence de vitrages simples recuits qui, en cas de bris, peuvent constituer un danger pour les enfants comme pour les adultes.

Les inquiétudes des personnels ne relèvent donc pas d'un simple désaccord sur un projet d'organisation (sur lequel ils n'ont jamais été consulté). Elles concernent directement la sécurité des personnes accueillies ainsi que les conditions dans lesquelles les personnels seront amenés à exercer leurs missions.

Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser :

- quelles études ou évaluations des risques ont été réalisées préalablement au choix de ces locaux ;
- quels services ou organismes compétents ont validé leur conformité au regard du public accueilli ;
- quels travaux ou aménagements sont prévus avant la rentrée ;
- quelles mesures concrètes garantiront la sécurité des élèves et des personnels.

Nous vous demandons également d'indiquer clairement si vous considérez que les locaux actuellement présentés permettent, en l'état, d'assurer la sécurité d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, des troubles du comportement ou des troubles du spectre autistique, ainsi que celle des personnels chargés de leur accompagnement.

Ces questions appellent des réponses explicites.

Par ailleurs, une copie du présent courrier est adressée à Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Vienne.

En effet, si l'organisation de l'établissement relève de l'association gestionnaire, les conséquences de ce projet sur les conditions de travail, la sécurité et l'exercice des missions des professeurs des écoles affectés au sein de l'unité d'enseignement relèvent pleinement des responsabilités de l'Éducation nationale.

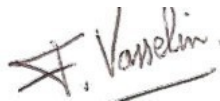
La FNEC FP-FO 86 considère qu'il n'est désormais plus possible d'affirmer que les autorités compétentes n'ont pas été alertées sur les difficultés soulevées par ce projet.

Tout événement qui pourrait résulter de ce refus persistant de prendre en compte les alertes formulées par les personnels ne saurait être imputé à ces derniers. Les responsabilités incomberaient alors à ceux qui auront pris et maintenu ces décisions malgré les risques signalés.

Nous vous demandons à être reçus en audience afin d'évoquer avec vous l'ensemble des points soulevés dans ce courrier.

À défaut de réponse, ce courrier contribuera à établir que les alertes ont été formulées et portées à la connaissance des responsables concernés, notamment si des conséquences graves devaient survenir ultérieurement.

Dans l'attente de vous rencontrer, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.



Fabien Vasselín

Pour la FNEC-FP-FO86

Copie :

- M. le Président de l'ABSA86
- Monsieur le Préfet de la Vienne
- M. le Recteur de l'Académie de Poitiers
- Mme la DASEN -Inspectrice d'Académie de la Vienne
- M. le Président du Conseil Départemental de la Vienne
- Mme l'ISST de la DSDEN de la Vienne
- Mme la déléguée départementale de l'ARS Nouvelle Aquitaine
- CARSAT Centre-Ouest
- Inspection du travail DDETS de la Vienne
- Madame la Conseillère de prévention de la DSDEN86

Sèvres-Anxaumont, le 09 juin 2026

A l'attention de Monsieur Fabien VASSELIN

Pour la FNEC-FP-FO 86

21 bis rue A. Orillard

86035 POITIERS CEDEX

Objet : Éléments de clarification et de cadrage relatifs à la réorganisation de l'IME de Moulins

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 6 juin 2026, par lequel vous interpellez la Direction Générale de l'ABSAs 86 au sujet de l'évolution des conditions d'accueil à l'IME de Moulins. Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au bien-être des enfants, adolescents et jeunes adultes de notre établissement. C'est une préoccupation que nous partageons pleinement.

Toutefois, votre courrier à charge repose sur des informations manifestement erronées et appelle, de ma part, une mise au point ferme tant sur la forme que sur le fond.

1. Sur le cadre institutionnel et le dialogue social

En premier lieu, il convient de rappeler une règle fondamentale de gouvernance : l'ABSAs est une association privée à but non lucratif (Loi 1901) et non une entité publique. À ce titre, le syndicat SNUDI-FO 86 n'a aucune légitimité juridique ni représentativité pour s'immiscer dans la gestion interne de notre structure. Le dialogue social au sein de l'ABSAs est particulièrement dense, transparent et constructif. Il s'exerce au quotidien avec les organisations syndicales représentatives (Sud Solidaires, CGT et CFDT), qui prennent toute leur part à l'équilibre de nos relations professionnelles.

Nous n'avons pas attendu votre intervention pour faire vivre ce dialogue et pour votre parfaite information sur les trois dernières années, pas moins de 6 accords collectifs ont été signés, au moins 11 réunions de CSE se tiennent chaque année, et nos récentes élections professionnelles se sont déroulées de manière parfaitement apaisée. Si les risques majeurs que vous évoquez de manière alarmiste étaient réels, pensez-vous sérieusement que les trois organisations syndicales représentatives de l'ABSAs86 ne s'en seraient pas emparées depuis longtemps ?

2. Sur l'évolution du public et le projet d'ajustement

Je réfute fermement vos allégations concernant un prétendu « transfert de l'unité d'enseignement vers des locaux vétustes et exigus ». Il ne s'agit pas d'un transfert, mais d'un ajustement global des conditions d'accueil, dicté par l'évolution des profils des jeunes

accompagnés et par une rigoureuse logique médico-sociale. Dès la rentrée de septembre 2026, l'IME comptera 31 enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et 20 situations complexes, soit près de la moitié de nos effectifs. Parmi ces 51 jeunes, 11 relèvent d'une double vulnérabilité combinant handicap et accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - une réalité qui concerne au total 18 situations à l'échelle de notre établissement.

Les observations factuelles des cheffes de service sur le fonctionnement actuel de l'unité d'enseignement révèlent des limites majeures au regard des besoins de ces publics : des espaces sensoriellement surchargés, un encombrement par du matériel obsolète non utilisé, et un cloisonnement des pratiques qui dessert la cohérence des parcours. Face à ce constat, le statu quo n'est pas une option.

Pour répondre à ce défi et respecter scrupuleusement les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS (RBPP 2012 Autisme et RBPP 2023 TND), nous faisons évoluer nos modalités d'accompagnement. Les avancées scientifiques démontrent qu'un élève assis face à un tableau ne peut pas être la seule porte d'accès aux apprentissages. Ces derniers doivent être adaptés pour tenir compte, notamment des troubles de la coordination, de l'attention et des spécificités liées à l'autisme.

Notre réorganisation introduit une approche transversale indispensable : croiser le savoir-faire pédagogique de l'enseignant (transmission des savoirs) avec l'expertise de l'équipe éducative (outils fonctionnels, structuration de l'espace, utilisation des renforçateurs). Le projet d'ajustement répond précisément aux exigences de la HAS :

- Déploiement massif de la Communication Alternative et Améliorée (CAA) pour que les outils naviguent enfin entre les espaces et ne restent plus cloisonnés ;
- Définition d'objectifs SMART co-construits au quotidien entre le scolaire et l'éducatif ;
- Aménagements sensoriels, prévisibilité et structuration visuelle et temporelle (méthode TEACCH) ;
- Rationalisation des temps d'accueil pour éviter les doublons inutiles (ex: répéter les rituels de date et d'emploi du temps à la fois sur le groupe éducatif et en classe) qui perdent les enfants ;
- Généralisation des apprentissages à travers des ateliers transversaux et des dynamiques de jeux, sollicitant la manipulation, la curiosité et l'intérêt spécifique de l'enfant.

Pour soutenir cette mutation, notre personnel bénéficie de tous les outils nécessaires (formations, analyses de pratiques, supervisions). Nous accompagnerons également les

enseignantes qui font face à des difficultés dans la gestion des troubles ou qui manquent de formation spécifique sur la sensorialité, la CAA ou la prévisibilité des TND.

3. Éléments techniques, matériels et partenariaux de clarification

Contrairement à vos affirmations sur un manque de concertation avec l'Éducation Nationale, notre partenaire a été informé très en amont. Dès le 24 avril 2026, le projet de réorganisation globale de l'IME, incluant le volet pédagogique, a été transmis par courriel à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN-ASH), permettant une information préalable de l'autorité hiérarchique des enseignantes. Nous travaillons en lien très étroit et serein avec l'IEN-ASH et la DASEN de la Vienne.

De surcroît, sur le plan opérationnel, les enseignantes spécialisées de l'établissement ont été pleinement et directement associées à l'ensemble de la réflexion menée autour de cette nouvelle organisation. Afin de garantir une totale transparence, une parfaite fluidité de l'information et une co-construction efficace, des comptes rendus partagés de ces temps de travail leur sont systématiquement transmis après chaque étape d'échange.

Sur le plan matériel et logistique, le projet apporte des améliorations directes et concrètes :

- Unité et repérage des services : L'accueil des nouveaux enfants nécessite l'intégration de deux nouveaux groupes sur le service de la SEES. Le projet garantit que le service fonctionne au sein d'un pôle géographique repéré et cohérent, évitant la dispersion des lieux - ateliers à l'opposé les uns des autres,
- Stabilisation du bâtiment principal : Le bâtiment actuel de l'unité d'enseignement (UE) reste le cœur de son implantation. Il fait l'objet d'une évaluation régulière et rigoureuse (sécurité, PPMS). L'ensemble des enseignements y sera dispensé principalement,
- Modularité et flexibilité (Ateliers tournants) : Le recours à d'autres locaux (bâtiment SEES et Taillis) n'est qu'une option complémentaire pour offrir des salles modulaires. L'expérience menée cette année autour d'ateliers tournants au sein de l'UE (avec des box autonomes TEACCH) a prouvé son efficacité, permettant aux enseignantes de travailler en individuel pendant que des éducateurs prenaient le relais. C'est cette transversalité réussie que nous généralisons. Seuls certains enseignements spécifiques sur des demi-journées ou la salle des maîtres (espace sans élève) pourront être relocalisés, sans aucun impact sur la sécurité,
- Mutualisation des ressources : Le matériel spécifique non pédagogique (Time Timer, renforçateurs, jeux sensoriels) sera mis en commun pour une meilleure efficacité. De plus, des espaces communs équipés (bureaux, ordinateurs, plastifieuses, imprimantes) seront accessibles sur l'ensemble des sites, et chaque

espace pédagogique disposera de placards dédiés au matériel propre des enseignantes.

Enfin, l'ABSA demeure attentive aux évolutions des politiques publiques et se montre ouverte à l'étude d'un projet d'externalisation totale de l'unité d'enseignement, dès lors qu'il s'inscrit dans un cadre partenarial sécurisé, négocié avec l'Éducation nationale et conforme aux obligations réglementaires ce qui devrait pleinement rassurer les enseignantes spécialisées qui s'inscrivent, je n'en doute pas, dans cette perspective d'inclusion vers le milieu scolaire ordinaire.

Monsieur, vos questionnements, qui s'apparentent fort à des injonctions, ne reflètent pas la réalité de notre vécu. Les sujets qui touchent à la vulnérabilité des enfants et aux conditions de travail de ceux qui les entourent méritent de la hauteur, de la sérénité, de la rigueur et une compréhension fine des enjeux complexes actuels, ce que la forme de votre démarche ne permet pas de favoriser.

L'ABSA réaffirme son attachement indéfectible à la sécurité des usagers et des professionnels, son respect total des missions des agents de l'Éducation Nationale et sa volonté de conduire les mutations nécessaires dans un cadre responsable et transparent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent ALIQUICHE
Directeur Général

Copie à **M. le Président de l'ABSA 86** ;

Copie pour information à :

- **M. le Préfet de la Vienne ;**
- **M. le Président du Conseil Départemental de la Vienne ;**
- **M. le Recteur de l'Académie de Poitiers ;**
- **M. le Directeur de la Délégation Départemental 86 ARS Nouvelle-Aquitaine ;**
- **Mme la DASEN de la Vienne ;**
- **Inspection du Travail (DDETS 86) ;**
- **CARSAT Centre-Ouest ;**
- **ISST de la DSDEN 86.**



SNUDI.FO 86

l'indépendance
au service des personnels

Snudi-FO86 - snudifo86@gmail.com - www.snudifo86.org

Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85 - 21 bis rue A. Orillard - 86035 POITIERS CEDEX

A M. le Directeur Général de l'ABSA86
13, chemin de Moulin
86800 Sèvres-Anxaumont

Poitiers, le 11 juin 2026

Objet : Suite à votre courrier du 9 juin 2026 et aux questions demeurées sans réponse

Monsieur le Directeur Général,

Nous accusons réception de votre courrier du 9 juin 2026 intitulé *Éléments de clarification et de cadrage relatifs à la réorganisation de l'IME de Moulins*.

Nous avons pris connaissance avec attention de vos développements consacrés à l'autisme, aux troubles du neurodéveloppement, aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, aux objectifs SMART, à la méthode TEACCH, à la communication alternative et améliorée ainsi qu'aux modalités d'organisation que vous souhaitez mettre en œuvre au sein de votre établissement.

Toutefois, malgré les quatre pages que vous consacrez à ces différents sujets, nous constatons que les questions précises formulées dans notre courrier du 6 juin demeurent, pour l'essentiel, sans réponse.

Nous reconnaissons volontiers l'abondance des développements consacrés aux fondements théoriques et aux intentions poursuivies par ce projet.

Cependant, il est parfois des situations où la longueur d'une réponse ne saurait tenir lieu de réponse elle-même.

Votre courrier a cette particularité singulière d'éclairer abondamment des questions que nous ne vous avons pas posées, tout en laissant dans l'ombre celles qui vous étaient effectivement soumises.

Nous vous interrogeons notamment sur :

- les études ou évaluations des risques réalisées préalablement au choix des locaux ;
- les avis, validations ou contrôles dont auraient bénéficié ces locaux au regard du public accueilli ;
- les travaux ou aménagements prévus avant la rentrée ;
- les dispositifs garantissant la sécurité des élèves et des personnels ;
- les interrogations relatives à la sécurisation des accès, aux procédures d'évacuation, à la prévention des intrusions et aux espaces permettant la mise à l'abri d'élèves en situation de crise ;
- la communication du Dossier Technique Amiante ;
- la présence constatée de vitrages simples susceptibles de présenter un risque en cas de bris.

Aucune de ces interrogations n'appelle, dans votre courrier, de réponse explicite.

Nous prenons également acte du fait que vous consacrez une part importante de votre réponse à contester la légitimité de notre intervention. Vous ne semblez pas suffisamment renseigné.

Permettez-nous de vous rappeler que la FNEC FP-FO représente les personnels de l'Éducation nationale affectés au sein de l'unité d'enseignement de l'IME de Moulins. À ce titre, il entre pleinement dans ses

missions, et celle de nos représentants à la F3SCT-D86, d'intervenir lorsque les conditions de travail, de sécurité et d'exercice des missions de ces agents sont susceptibles d'être modifiées.

La présence, au sein de votre établissement, de personnels payés et relevant de l'Éducation nationale implique nécessairement que les organisations syndicales représentatives de ces personnels soient fondées à intervenir dès lors que leurs conditions de travail, de sécurité ou d'exercice des missions sont susceptibles d'être affectées.

Notre démarche ne consiste pas à nous substituer à la gouvernance de votre association. Elle consiste à exercer les prérogatives normales d'une organisation syndicale lorsque des personnels placés sous l'autorité de l'Éducation nationale nous saisissent d'inquiétudes relatives à leur sécurité, à leurs conditions de travail et à celles des élèves qui leur sont confiés.

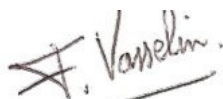
Nous notons par ailleurs que vous indiquez avoir informé l'IEN-ASH dès le 24 avril 2026 de votre projet de réorganisation. Cette affirmation mérite d'être rapprochée des éléments communiqués lors de la F3SCT départementale du 21 mai, au cours de laquelle il a été indiqué que la connaissance du dossier par les services de l'Éducation nationale était directement liée aux signalements effectués par les personnels le 18 mai, et notre saisine à la même date. Nous ne doutons pas que ce point pourra être utilement clarifié par les autorités académiques concernées.

Enfin, nous observons que votre courrier présente ce projet comme une évolution nécessaire des pratiques d'accompagnement. Il s'agit là d'un débat parfaitement légitime. Mais ce débat ne saurait se substituer aux questions de sécurité, de santé au travail et de conditions d'exercice des missions qui demeurent, à ce jour, sans réponse précise de votre part.

À ce stade, nous constatons donc que les préoccupations légitimes exprimées par les personnels demeurent entières.

Aussi, nous renouvelons l'intégralité des questions formulées dans notre courrier du 6 juin et demeurons dans l'attente d'éléments factuels, vérifiables et documentés permettant d'apprécier objectivement les conséquences de ce projet pour les personnels et les élèves concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.



Fabien Vasselín

Pour la FNEC FP-FO 86

Copie :

- M. le Président de l'ABSA86
- Monsieur le Préfet de la Vienne
- M. le Recteur de l'Académie de Poitiers
- Mme la DASEN -Inspectrice d'Académie de la Vienne
- M. le Président du Conseil Départemental de la Vienne
- Mme l'ISST de la DSDEN de la Vienne
- Mme la déléguée départemental de l'ARS Nouvelle Aquitaine
- CARSAT Centre-Ouest
- Inspection du travail DDETS de la Vienne
- Madame la Conseillère de prévention de la DSDEN86